

pas que six ans plus tard, Navarrete se rend à Rome et qu'en 1676, il publie le premier volume de ses *Tratados historicos*, dans lequel il prend les Jésuites à partie. Mais il trouve un adversaire dans sa propre congrégation : le dominicain Grégoire LOPEZ, évêque de Basile, et Chinois de naissance, adresse le 18 août 1686, à la Sacrée Congrégation, un traité en faveur des Jésuites. Le terrain allait changer de théâtre et d'acteurs. Les Jésuites sont attaqués en 1682 par l'ouvrage *La Morale pratique des Jésuites*, qui eut de nombreuses éditions. Le P. Michel LE TELLIER y répondit en 1697 par son livre : *Défense des Nouveaux Chrestiens et des Missionnaires de la Chine, du Japon & des Indes contre deux Livres intitulez la Morale pratique des Jésuites & l'Esprit de M. Arnaud*, qui recevait l'approbation de l'abbé de BRISACIER, approbation d'ailleurs révoquée par son auteur, le 20 avril 1700. En 1698, le P. Charles LE GOBIEN écrivait *l'Histoire de l'édit de l'empereur de la Chine, en faveur de la Religion Chrestienne : avec un éclaircissement sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius & aux Morts*. L'ouvrage de Le Gobien était une suite des *Nouveaux Memoires sur l'Etat présent de la Chine*, du P. Louis Le Comte, qui avaient paru en 1696. ■

Entre temps, excédé de cette question irritante, le Pape crut bien faire de confier à un prêtre des Missions étrangères, docteur en Sorbonne, Charles MAIGROT, le soin de lui faire un rapport. Maigrot, nommé vicaire apostolique du Fou Kien et évêque de Conon, quoique placé dans un milieu extrêmement défavorable pour l'étude qui lui était ordonnée, lança, le 26 mars 1693, un trop fameux mandement, dans lequel il n'hésitait pas à critiquer la décision du pape Alexandre VII : « Nous déclarons, disait-il, que l'exposé des demandes proposées au pape Alexandre VII sur les points de controverse qui partagent les ouvriers évangéliques de cette mission, n'est pas véritable en plusieurs articles, et qu'ainsi les missionnaires ne peuvent s'appuyer sur les réponses que le Saint-Siège a faites à ces demandes, quoiqu'elles soient vraies et sages par rapport aux circonstances exposées dans les doutes. » Non seulement les